



LA PUNITION

5 choses à savoir et à faire... pour vous aider sur le chemin de l'éducation de l'enfant. Des conseils et astuces à suivre grâce à Prune Lagner. Psychologue, anthropologue, elle intervient régulièrement à la demande du Département de Saône-et-Loire dans le cadre de la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s. Lisez, c'est passionnant !

Pour Prune Lagner, «... prendre soin de soi, aide à prendre soin des autres...» précise-t-elle. «La meilleure alternative bienveillante à la punition est d'apprendre à contrôler son impulsivité pour éviter de prendre une décision dictée par l'émotion, au détriment de la réflexion. C'est souvent, sous le coup de la peur ou de la colère, que la punition intervient.»

Quelle punition ? Quelle sanction ? Entre pleurs et culpabilité, que peut-on faire face à l'enfant ?

Prune Lagner propose un « plan d'émotion sécurisée » en cinq étapes pour permettre, à l'adulte et à l'enfant, d'identifier les moments émotionnels et d'apprendre à les réguler. Son plan se décline en cinq étapes faciles à faire !

« L'étape 1, précise-t-elle, se produit à l'arrivée d'une émotion. Je dois trouver un mot pour matérialiser le moment comme « minute papillon » ou « licorne rose » qui va aider l'enfant à comprendre la situation en temps réel.

L'étape 2, consiste à prévoir un lieu d'émotion sécurisée, comme un fauteuil ou un tapis d'une couleur particulière et s'y rendre pour reprendre ses esprits.

À l'étape 3, je dois prendre entre cinq et dix inspirations profondes, comme dans le cadre des exercices de cohérence cardiaque, pour apprendre à contrôler ma respiration et réguler mon stress et mon anxiété.

À l'étape 4, je quitte l'endroit calme quand je sens que mon cœur bat de nouveau normalement ».

Et au final, l'exercice 5

«... L'étape 5 est la plus importante, car je dois préparer ma famille et les enfants que je vais mettre

en place cette routine, en expliquant bien toutes les étapes ».

Phrases affirmatives

« Respectez bien chacun de ces cinq paliers. Les déclencheurs émotionnels sont ainsi plus facilement identifiés ; ils permettent à l'enfant de bien comprendre que l'autre ressent quelque chose en dehors de lui et qu'il a aussi la possibilité de l'exprimer, en vous imitant tout simplement.

Je dois préciser aussi, qu'il ne faut pas hésiter à privilégier les phrases affirmatives ; par exemple : « je préfère que tu marches » plutôt que « ne cours pas ! » ou « je préfère que tu m'attendes » plutôt que « ne va pas là-bas ! ». Il ne faut pas hésiter à préparer et répéter ces phrases pour qu'elles deviennent naturelles. »

Le juste équilibre selon Prune Lagner

« Un enfant a besoin d'apprendre (cognitif), de se mouvoir (moteur) et d'être entouré (social) pour grandir avec tout ce dont il a besoin. Lorsqu'il rencontre une difficulté, demandons-nous si ces trois composantes sont respectées, et, le cas échéant, tentons de rétablir l'équilibre pour garantir le meilleur développement pour l'enfant... ».

Merci Prune Lagner ; on va suivre maintenant, vos conseils cinéma et lecture !

INFO +

Vous pourrez poursuivre la connaissance de cet intéressant sujet avec le film-documentaire intitulé : « Le cerveau des enfants, un potentiel infini » de Stéphanie Brillant et à retrouver avec le lien : <https://www.jupiter-films.com/film-cerveau-des-enfants-le-88.php>

Le livre « Comprendre le cerveau de son enfant » de Pascale Toscani paru aux éditions Hatier est à retrouver avec le lien www.editions-hatier.fr/livre/comprendre-le-cerveau-de-son-enfant-9782401050938

www.saoneetloire71.fr
www.caf.fr

Maquette et impression : Département de Saône-et-Loire / Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire

Crédits photos : Département de Saône-et-Loire, Direction de la communication / DR / AdobeStock

Reportage photos : Conseil départemental

Coédition : CAF de Saône-et-Loire / Département de Saône-et-Loire.

Mise sous pli : ESAT Mâcon



L'ÉCHO

des assistants maternels



À Saint-Vallier, Kalvin, Élias et Cléa chez leur « nounou », Stéphanie LEBEAU, assistante maternelle.

ÉVÈNEMENT

LÀ OÙ TOUT COMMENCE...

LES 1 000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

Garantir la bonne santé et le développement des enfants aujourd'hui, c'est agir pour les parents, les citoyens et la société de demain.

En septembre 2019, la commission « 1 000 premiers jours », initiative des ministères des solidarités et de la santé, remettait ses travaux. Résultat : un rapport de cent vingt-cinq pages de recommandations et messages-clés simples pour mieux accompagner les parents durant les 1 000 premiers jours déterminants pour l'enfant.

Dix-huit experts pluridisciplinaires, professionnels et associatifs de la petite enfance, sous la présidence du neuropsychiatre Boris Cyrulnik,

se sont attachés à mettre en exergue ces 1 000 premiers jours - globalement de la préconception aux deux ans de l'enfant -, période essentielle pour le développement physique et psychique de l'enfant, et d'une certaine façon, conditionnelle de son bien-être tout au long de sa vie.

Ce rapport peut être considéré comme l'acte fondateur d'un discours de santé publique cohérent sur les 1 000 premiers jours, ancré à un accompagnement personnalisé des parents, une réponse individualisée aux spécificités des enfants et des parents, et aux nécessaires besoins de formation des professionnels ; le tout, pour une plus grande reconnaissance des professionnels

de la petite enfance et une meilleure cohérence éducative au service des tout-petits.

Signe des temps, signe d'une société qui évolue... l'une des traductions récentes de ce rapport n'est-elle pas la réforme de la durée du congé de paternité depuis le 1^{er} juillet 2021.

INFO +

Les 1 000 jours, qu'est-ce que c'est ?

(solidarites-sante.gouv.fr)

Les 1 000 premiers jours - Santé publique France

(santepubliquefrance.fr)

ZOOM SUR



Laurette Vandekandelaere, gestionnaire des formations et Philippe Chatot, gestionnaire expert agrément

LES SPÉCIALISTES

Au sein du service de PMI (protection maternelle et infantile) du Département, Laurette Vandekandelaere est chargée de toutes les questions de formation et Philippe Chatot de l'harmonisation de la procédure d'instruction des demandes d'agrément dans l'ensemble du Département.

La formation post-accueil, c'est obligatoire !

La formation obligatoire post-accueil de quarante heures est proposée dans les trois ans suivant le premier accueil d'un enfant. Si vous n'avez pas déclaré d'accueil, vous ne pourrez pas être convoqué(e) à cette formation.

Cette formation post-accueil analyse les pratiques, renforce connaissances et compétences, et prépare aux épreuves 1 (accompagner le développement du jeune enfant) et 3 (exercer son activité en accueil individuel) du CAP Accompagnement éducatif petite enfance (AEPE).

L'organisme qui dispense ces quarante heures de formation post-accueil vous inscrira directement

aux deux épreuves, prévues en juin de l'année suivante.

La validation de la formation de quarante heures et l'attestation de présence aux épreuves du CAP sont indispensables pour obtenir le renouvellement de votre agrément.

Le renouvellement de l'agrément, une étape obligée

L'agrément est accordé pour cinq ans. Pour pouvoir continuer à en bénéficier à son terme, il faut solliciter son renouvellement auprès du service PMI, protection maternelle et infantile du Département de Saône-et-Loire.

Cinq mois avant l'échéance de chaque agrément, le service PMI adresse un courrier précisant les pièces à fournir et la date limite du dépôt du dossier pour solliciter un renouvellement d'agrément. Suivez scrupuleusement les indications données ; un dossier incomplet, une date de dépôt dépassée... retarderont d'autant son instruction et peuvent entraîner le risque d'une interruption de l'agrément et donc, de ne plus être habilité(e) à accueillir des enfants.

Reparti pour cinq ans ou dix ans !

À réception du dossier complet, une puéricultrice vous rencontrera pour évaluer vos compétences et votre lieu d'accueil. À l'issue de la procédure d'instruction, si celle-ci s'avère positive, vous recevrez une nouvelle attestation d'agrément valable cinq ans (ou dix ans, si vous avez obtenu une note supérieure ou égale à 10 aux épreuves 1 et 3 du CAP AEPE ou si vous avez validé le CAP AEPE par la validation des acquis et de l'expérience).



Pensez bien à déclarer votre 'PREMIER ACCUEIL' pour déclencher votre formation !

COUP D'ŒIL

Titulaires et suppléantes...

Commission consultative paritaire départementale (CCPD) des assistant(e)s maternel(le)s et des assistant(e)s familiaux(ales).

3 listes en présence. Suite au dépouillement du 20 mai 2021 résultats :
● Association des assistantes maternelles et familles d'accueil de Saône-et-Loire : Véronique Pelletier et Mylène Lento, titulaires ; Catherine Petit et Maria De Jesus, suppléantes.
● CFDT Interco 71 : Catherine Trayon, titulaire ; Patricia Cognard suppléante.
● Syndicat CGT des assistant(e)s maternel(le)s et assistant(e)s familiaux (ales) de Saône-et-Loire : Agnès Lhote, titulaire ; Myriam Chambard, suppléante.

Les spas

ATTENTION SÉCURITÉ

Ils nécessitent des mesures de sécurité précises, à l'identique des piscines enterrées ou semi-enterrées ; ils sont concernés par la loi du 3 janvier 2003 quelle que soit leur taille.

En Saône-et-Loire, seul le dispositif de barrière de protection normalisée et verrouillée est retenu pour la garantie d'une sécurité optimum. Tous les autres spas (gonflable, intérieur, portable, ...) doivent donc être sécurisés par une clôture de protection d'une hauteur minimale de 1,20 m, (idem les piscines hors sol).

L'œil vigilant !

La surveillance d'un adulte est indispensable. Le spa comprend des dispositifs électriques ; son

installation doit donc être conforme aux normes locales (pas de rallonge électrique !).

Attention

Le spa est clairement déconseillé aux enfants en bas âge, notamment en raison de la température de l'eau ; l'enfant risque tout simplement un gros coup de chaleur avec un risque élevé de déshydratation.

Tout savoir...

Retrouvez, sur le site du Département, l'arrêté concernant la réglementation des points d'eau, celle de certaines catégories de chiens, et la plaquette sécurité des enfants.
www.saoneetloire71.fr/que-peut-on-faire-pour-vous/you-etes-un-professionnel/you-etes-assistantes-maternelles

FOCUS



Accueil du jeune enfant LE CADRE JURIDIQUE ÉVOLUE

Les services aux familles avec les modes d'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité vont être réformés suite à l'ordonnance parue au Journal officiel du 20 mai 2021.

Concernant les modes d'accueil, l'ordonnance liste leurs missions communes ; une charte nationale de l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté, devrait établir les principes applicables. Parallèlement, les règles relatives au métier d'assistant maternel devraient être revues afin de renforcer l'attractivité du secteur confronté aux départs en retraite.

Les relais assistants maternels évoluent vers des Relais petite enfance, points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

La mise en œuvre de cette ordonnance se fera par plusieurs décrets et arrêtés, à paraître prochainement.

L'ÉCHO reviendra sur cette importante actualité dans son prochain numéro daté de décembre.

ENTRE NOUS

La Caf peut vous aider DE 300 À 10 000 € !



Vous êtes assistant(e) maternel(le) et vous souhaitez mieux adapter votre logement pour améliorer les conditions d'accueil des enfants ou vous avez besoin d'acheter du matériel de puériculture ou de sécurité. La Caf de Saône-et-Loire peut vous accorder deux aides soumises à conditions : le prêt d'amélioration du lieu d'accueil (Pala) ou la prime d'installation des assistants maternels (Piam).

Pour le prêt, le montant maximum attribué est de 10 000 € (dans la limite de 80 % des montants des travaux). Quant à la prime, elle s'élève, à minima, à 300 €.

INFO +

www.caf.fr > Ma Caf > 71000 > Partenaires pour connaître toutes les conditions de ces aides financières bienvenues !

À SAVOIR

ACCUEIL DES ENFANTS ET CRISE SANITAIRE

Depuis mars 2020, l'accueil des enfants est un peu bousculé et fait régulièrement l'objet de nouvelles réglementations.

Pour tout savoir sur les règles à appliquer et les aides exceptionnelles pouvant être accordées, rendez-vous sur le site caf.fr / Partenaires dans la rubrique « Impacts Covid-19 ». Retrouvez de nombreuses réponses à vos questions avec nombre de documents officiels de référence. N'hésitez pas à consulter cette rubrique pour adopter une conduite professionnelle exemplaire et sûre !



LU POUR VOUS ...



La direction de la lecture publique du Département de Saône-et-Loire (DLP) propose une sélection de livres pour les « bébés-lecteurs » à partir des présentations du comité de lecture jeunesse, sur le site : bibliotheques71.fr

DE 0 À 3 ANS

On ne mord pas, Titou !

de Christine Naumann-Villemin
Titou mord ses copains car il ne parle pas encore très bien. Titou doit se retenir mais c'est plus fort que lui !

Mon premier imagier des signes

de Alice Gravier
Vers la langue des signes pour communiquer avec l'enfant, dès la naissance même ! Grâce à cet imagier, l'enfant peut associer des gestes à vingt-six mots...

Danse avec Bernie

de Janik Coat
Un livre d'éveil géant pour les tout-petits avec Bernie, le grand ours, le Lutin bleu et les farfadets !

DE 3 À 6 ANS

Barnabé et la tétine

de Sandra Le Guen
À cause de sa tétine, les autres enfants ne veulent pas jouer avec Barnabé. Pour passer, tout en douceur, le cap de l'arrêt de la tétine.

La jalousie, ça suffit !

de Caroline Pelissier
Après la jalousie, la violence... il est important d'apprendre à communiquer autrement. Un bel album, illustré avec finesse et émotion, complété de pages explicatives sur la communication non violente.

Arthur et les gens très pressés

de Nadine Brun-Cosme
Chaque jour, Arthur doit se dépêcher. Un matin, il se retrouve seul devant son bol de chocolat. Il va prendre son temps !

Des points ressources...

Le site internet du Département de Saône-et-Loire est aussi une base de références pour consulter toutes les consignes de sécurité et les guides officiels réalisés par le ministère de la santé et des solidarités (www.saoneetloire71.fr/que-peut-on-faire-pour-vous/you-etes-un-professionnel/you-etes-assistantes-maternelles).

Tous les RAM (relais assistants maternels) sont aussi des interlocuteurs précieux pour toutes les questions sur la conduite professionnelle à tenir en cette période de crise sanitaire.